

1er octobre 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 1er octobre 2012 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot

Absence : Carl Lessard

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2012 est proposée par Julie Simard.

Il est proposé par Claire Pouliot et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$67,070.30. (chèques numéro 16 661 à 16 722).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Lettre de Krystelle Sylvain et Pier-Paul Vachon expliquant leur désir d'acheter le terrain d'André Sylvain situé à côté du 2269 rue Principale. Ils expliquent qu'étant donné qu'ils devront installer une fosse septique et un champ d'épuration, ceux-ci ne voudraient pas à avoir à se collecter à un réseau d'égout municipal advenant le cas où celui-ci serait prolongé jusqu'à ce secteur. Ils demandent donc au conseil s'il serait possible d'obtenir une confirmation que la municipalité ne leur exigerait pas de se brancher à ce réseau, si tel serait le cas, pendant une période de 20 ans, soit la durée approximative du champ d'épuration. Le conseil en rediscutera et leur rendra une réponse prochainement.

#### AVIS DE MOTION & PROJET DE RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Marco Laplante donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil un règlement sera adopté en vue d'établir un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux. Un projet de règlement est présenté.

Une rencontre sera organisée entre le maire et les employés afin de leur présenter ce projet de règlement.

#### DÉROGATION MINEURE CLAUDE DUBOIS

En mars dernier, le conseil municipal avait refusé une demande de dérogation mineure de Claude Dubois qui consistait à autoriser que son cabanon demeure à son emplacement actuel. Celui-ci n'étant pas réglementaire car il dépasse la devanture de sa résidence.

Après en avoir rediscuté et suite à certains commentaires de l'inspecteur municipal, le conseil décide de revenir sur leur décision. Il est donc proposé

par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la demande de dérogation mineure de Claude Dubois, qui consiste à conserver son cabanon à son emplacement actuel, soit acceptée.

#### PEINTURE POUTRES SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité qu'Hélène Roy peinture également les poutres de l'entrée et de la salle communautaire au coût de \$3000 pour la peinture et la main-d'œuvre.

#### DÉNEIGEMENT ARRIÈRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Une annonce sera placée dans le Frédéricois pour demander des soumissions pour le déneigement de la cour arrière du centre communautaire.

#### FORMATION MEGAGEST

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe à la formation annuelle de Megagest au coût de \$275. Il est de plus proposé que Lise Fecteau y participe également si le budget est disponible.

#### RAPPORT DES COMITÉS

##### a) Entretien routier

Malgré que la niveleuse ait passée dernièrement dans le rang St-Olivier, l'état de ce rang s'est beaucoup détérioré dû aux dernières pluies. L'inspecteur s'occupera de la refaire passer dans ce rang.

L'asphalte du rang St-Louis et de la rue Lehoux doit se faire la semaine prochaine.

La réserve a été faite samedi dernier.

##### b) Loisirs et embellissement

Une demande sera faite à la Municipalité de Saint-Victor afin de savoir s'ils veulent encore nous prêter leur skate parc pour l'été prochain.

##### c) Eau potable

La municipalité n'est plus alimentée par Tring-Jonction depuis ce matin.

Les hydrogéologues d'Arrakis continuent leur travail. Les vérifications faites en aval dans le secteur de nos sources n'ont pas été concluantes. Ils feront plutôt des vérifications en amont. Des petits sondages seront effectués à deux endroits cette semaine. Deux autres endroits avaient été ciblés mais les propriétaires de ces terrains ont refusé l'accès à leur terrain.

##### d) O.M.H.

Au lieu de recevoir \$6 000 comme prévu pour de la rénovation, ils ont plutôt reçu \$25 600. Ceci fera légèrement augmenter la quote-part de la municipalité.

##### e) Sécurité incendie

Aucune visite ne sera effectuée dans les résidences pour l'instant.

Aussi, aucun permis de feu n'a été émis depuis un certain temps dû à la sécheresse.

f) Culture

Il y a eu un atelier avec une « graphoanalyste » à la bibliothèque. Ce fut très apprécié des participants.

CORRESPONDANCE

Lettre de Geoffroy Storck, propriétaire du 500 rue Lessard, demandant un prolongement de délai pour le déplacement de sa remise. Celui-ci demande de prolonger le délai au 1<sup>er</sup> novembre étant donné qu'il travaille présentement à Sept-Îles. Le conseil accepte.

Invitation au souper annuel de la Chambre de commerce de Saint-Frédéric qui se tiendra le 10 novembre prochain.

Demande de soutien financier pour l'Opération Nez Rouge. Le conseil décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Campagne annuelle de La Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin. Attendu que les gens sont également sollicités individuellement, le conseil décide de ne verser aucune somme d'argent.

Lettre de Gaz Métro expliquant qu'ils effectuent présentement des travaux de préparation de mise en gaz de la conduite de gaz naturel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Le maire mentionne qu'une chaîne de tri a démarrée sur le site de la Régie Intermunicipale.

La Chambre de commerce de Saint-Frédéric organise un concours de photos. Un jury de 9 personnes a été formé. Le conseil mentionne qu'il appui la Chambre de commerce dans cette démarche.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h00.